



ANNEXE H

AVIS D'EXERCICE D'URGENCE PLANIFIÉ

Comme l'indique DMO F-6, le coordonnateur de l'exercice d'urgence doit envoyer l'information suivante au Bureau du Service d'urgence de NB 911 au moins une semaine avant la tenue de l'exercice :

NE MENEZ PAS L'EXERCICE AVANT D'AVOIR OBTENU L'AUTORISATION PRÉALABLE DU CPASP VISÉ.

Sommaire de l'exercice :

Nom de l'organisme :

Nom de la personne-ressource de l'organisme :

Numéro de téléphone de l'organisme :

Coordonnateur de l'exercice d'urgence :

Numéro de téléphone du coordonnateur :

Numéro de téléphone à composer pendant l'exercice :

Date et heure de l'exercice :

Lieu de l'exercice :

Personne responsable de passer l'appel :

Nature de l'exercice :

FSU participants :

Date de l'avis :

Avisé par :



ANNEXE H

AVIS D'EXERCICE D'URGENCE PLANIFIÉ

Précisions au sujet de l'exercice :

Le CPASP (911) sera-t-il avisé?

Faut-il aviser les fournisseurs de services d'urgence (FSU) ou faire une répartition?

S'il est nécessaire de faire une répartition des FSU, confirmer qu'ils en ont été avisés et fournir toute directive particulière.

S'il y a répartition de FSU, faut-il faire un suivi ou continuer de communiquer?

Le CPASP doit-il être informé d'autres précisions?

Reçu par : _____ Date: _____

CPASP avisé par : _____ Date: _____

Remarque : Le CPASP a l'autorité ultime de refuser ou d'interrompre sa participation à l'exercice si des exigences opérationnelles le forcent à le faire.

Veillez faire parvenir le formulaire dûment rempli au Bureau du Service d'urgence NB 911 au moins sept jours à l'avance.

Téléphone 1-888-353-4444
Courriel NB9-1-1@gnb.ca
Télécopieur 506-457-6913
Poste Bureau du service d'urgence NB 911
Ministère de la Sécurité publique
Case postale 6000,
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1